

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 AVRIL 2022

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Epicentre en présence de 41 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 10 de la République et Canton du Jura du 17 mars 2022 et par tous-ménages.

Le Président ouvre l'assemblée à 20 heures 00. Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 février 2022
2. Discuter et voter un cautionnement en faveur du FC Pleigne d'un montant de Fr. 26'000.- pour garantir les travaux de rénovation du terrain de football et de ses infrastructures
3. Discuter et voter la modification de l'article 8 du règlement sur les traitements, jetons de présence et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune de Pleigne
4. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2448 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 709 m² à Keller Grégoire, au prix de Fr. 120.- le m² pour un montant total de Fr. 85'080.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2450 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 809 m² à Kottelat Dany et Elise (née Guenat), au prix de Fr. 120.- le m² pour un montant total de Fr. 97'080.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : M. Didier Grossenbacher et M. Raphaël Grolimund (majorité absolue à 21)

M. Gérald Chételat, conseiller communal, arrivera un peu plus tard. Il est à une assemblée en tant que représentant communal.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 février 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 février 2022 est accepté, sans lecture, tel que rédigé. Juste une petite remarque pour modifier la taxe du compteur. Merci à Mme Emilie Froidevaux pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et voter un cautionnement en faveur du FC Pleigne d'un montant de Fr. 26'000.- pour garantir les travaux de rénovation du terrain de football et de ses infrastructures

Le Président donne la parole à M. Hubert Frainier, Maire. Il remercie les personnes présentes et prononce l'entrée en matière en disant :

« Comme déjà expliqué lors de la dernière assemblée, le Conseil communal a reçu une demande de cautionnement du FC Pleigne. Ce dernier a décidé de refaire la planie du terrain. Le montant devisé s'élève à Fr. 17'000.-. De plus, divers travaux impératifs seront nécessaires pour Fr. 9'000.- environ soit au total Fr. 26'000.-. Pour financer ces travaux, le FC Pleigne a besoin de contracter un emprunt auprès d'une banque. C'est ici que la commune devrait intervenir en cautionnant mais en ne payant rien. C'est donc l'assemblée communale qui décide ou non d'accepter ce cautionnement. Le Conseil communal vous invite à entrer en matière concernant ce cautionnement. »

Le Président ouvre la discussion.

M. Patrick Guenat prend la parole et explique ce qu'il en serait avec le prêt.

M. Bernard Guenat demande ce qu'il en serait si le FC n'arriverait plus à payer. Le Maire lui répond qu'en effet, la Commune devrait reprendre le relais puisque c'est le but du cautionnement. Hubert Frainier en profite pour expliquer ce qu'est un cautionnement au niveau juridique (cautionnement simple ou cautionnement solidaire). C'est uniquement un contrat entre la banque et le FC Pleigne. Bernard Guenat déclare que dans un cas précédent, c'est la commune qui avait été dans l'obligation « d'effacer l'ardoise ». Stéphane Brosy explique que c'était un autre dossier.

M. Marcel Odiet explique que le club des cents est derrière le FC Pleigne, il est composé de 30 à 40 membres qui sont prêts à payer pour amortir cette dette (environ Fr. 3'000.- à 4'000.-).

Hubert Frainier explique que le Conseil communal soutient la démarche du FC Pleigne. M. Hervé Froté, conseiller communal, profite de souligner que dans d'autres communes plus riches, la commune s'occupe des infrastructures. Ici le FC Pleigne se débrouille seul.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à une majorité évidente, sans avis contraire, un cautionnement en faveur du FC Pleigne d'un montant de Fr. 26'000.- pour garantir les travaux de rénovation du terrain de football et de ses infrastructures. Stéphane Brosy remercie au nom du FC Pleigne la population pour son soutien.

3. Discuter et voter la modification de l'article 8 du règlement sur les traitements, jetons de présence et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune de Pleigne

Hubert Frainier, Maire, prononce l'entrée en matière. Il explique ensuite que pour être en conformité avec la Commune de Movelier, le salaire de la caissière des deux communes (Pleigne et Movelier), serait placé en échelle 12 au lieu de l'échelle 10 des traitements de la RCJU. Le Maire ajoute que la receveuse communale a été mandataire commerciale dans une grande fiduciaire et qu'elle dispose d'une formation de comptable (Edupool).

M. Blaise Guenat demande si, ce soir, on peut modifier les autres points ou uniquement le point 8b). Hubert Frainier explique que des propositions peuvent être faites mais au niveau du vote c'est uniquement le point 8b) qui est concerné.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la modification de l'article 8 du règlement sur les traitements, jetons de présence et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune de Pleigne.

4. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2448 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 709 m² à Keller Grégoire, au prix de Fr. 120.- le m² pour un montant total de Fr. 85'080.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

M. Claude Keller explique que son fils Grégoire s'excuse pour la présente séance car il n'a pas pu se libérer. Il se retire quelques minutes pour les délibérations et le vote.

Le conseiller en charge, M. Hervé Froté prend la parole. Comme pour la vente précédente, le terrain est vendu au prix de Fr. 120.-/m², soit 709 m² pour un montant total de Fr. 85'080.00. M. Grégoire Keller travaille chez Marti, entreprise de génie civile, il occupe actuellement un poste de calculateur. Il souhaite également fonder une famille.

M. Christophe Odiet, demande s'il n'y a pas un prix préférentiel pour les jeunes de Pleigne. A l'époque c'était presque la moitié du prix. Hervé Froté fait un petit récapitulatif des faits depuis l'achat du terrain de la Commune. Le Conseil communal a dû tout prendre en compte et c'est pour cela qu'on arrive à ce prix-là. Le devis se monte à Fr. 470'000 pour la viabilisation. Les prix ont pris l'ascenseur. Nous ne pouvons pas perdre de l'argent, nous sommes obligés de vendre le terrain pour amortir la totalité du crédit. Stéphane Brosy explique qu'il y a déjà une parcelle qui a été vendue à ce prix-là. Le Maire trouvait aussi que c'était

cher mais ce sont les prix du marché, il a eu confirmation par la notaire qui s'occupe d'instrumenter la « Vie de Ferrette ».

L'assemblée accepte à l'unanimité, la vente du terrain à Grégoire Keller. Le Conseil communal lui souhaite le meilleur dans son projet futur.

5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2450 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 809 m2 à Kottelat Dany et Elise (née Guenat), au prix de Fr. 120.- le m2 pour un montant total de Fr. 97'080.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

M Dany et Mme Elise Kottelat se présentent. Ils habitent actuellement à Courroux, ils ont une petite fille de 18 mois. Ils se réjouissent de venir habiter Pleigne et de construire « leur petit nid ».

Dany et Elise Kottelat ainsi que les parents de cette dernière (M. Pierre et Mme Pierrette Guenat) se retirent pour les délibérations et le vote.

Hervé Froté prend la parole. Il précise que Dany Kottelat travaille chez Matériaux Sabag, en tant qu'agent de méthode. Son épouse est ergothérapeute à l'Hôpital du Jura.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité, la vente du terrain à Dany et Elise Kottelat (née Guenat), au prix de Fr. 120.- le m2 pour un montant total de Fr. 97'080.-. Ils reviennent dans la salle sous les applaudissements. Le Conseil communal accompagne ces applaudissements par ses vœux les meilleurs dans le cadre de la réussite de leur projet.

Le président clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 20h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux